Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-20260513-DE

GLOMEL
Saint-Michel • Trégornan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	15
Date de la convocation		
13 mai 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai, à dix-huit heures et dix-neuf minutes, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Bernard TRUBUILT, Maire.**

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Thierry CHEVALHIER, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Martine TRUBUILT, Christophe LE DANTEC, Roger PERROT, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Emilie CALLEWAERT, Kévin PEURON, Jean-Yves JEGO, Armelle RENAULT.

Absences excusées : Alain JOUAN (pouvoir à Eléonore KOGLER), Christine ROBIC (pouvoir à Marguerite GUYOMARD)

Secrétaire de séance : Eléonore KOGLER

2026/05/13

TRAVAUX – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE CHOIX DU MODE DE CHAUFFAGE DANS LE CADRE DU PROJET DE DEMOLITION, CONSTRUCTION, RENOVATION DE L'ECOLE BOD LANN

Monsieur le Maire rappelle que lors des séances des 03 et 18 décembre 2025, la question du choix à effectuer quant au mode de chauffage du futur bâtiment de l'école Bod Lann consistant en l'alternative de la chaleur bois clé en main (solution proposée par la SCIC Koad COB) ou de la géothermie, a été débattue.

Par délibération du 18 décembre 2025, le Conseil municipal a opéré un premier positionnement en faveur du principe de la géothermie sous réserve toutefois d'un réexamen de la solution chaudière-bois clés en main au cours du premier trimestre 2026.

La SCIC Koad COB a pu présenter de nouvelles estimations chiffrées en date du 17 mai 2026, adressée en amont de la séance à l'ensemble du Conseil municipal.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer de manière définitive en faveur de l'une ou l'autre de ces deux solutions.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20260521-20260513-DE

Vu les présentations, les documents remis, les échanges au sein de l'Assemblée,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 8 voix en faveur de la géothermie (*Marguerite GUYOMARD, Martine TRUBUILT, Christophe LE DANTEC, Roger PERROT, Christine ROBIC, Pascal LE GALL et Kévin PEURON*) **et 6 voix en faveur de la chaudière bois clé en main** (*Bernard TRUBUILT, Eléonore KOGLER, Thierry CHEVALHIER, Alain JOUAN, Emilie CALLEWAERT et Jean-Yves JEGO*) (*Armelle RENAULT n'a pas souhaité prendre part au vote*) **:**

- **EMET** un avis en faveur du dispositif de chauffage basé sur la géothermie ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 8 Contre : 6 Abstention : 0

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance, **Le Maire,**

Eléonore KOGLER **Bernard TRUBUILT**

Affiché en Mairie le 29/05/2026
Transmis en Préfecture le 04/06/2026